

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1064/SG/CG nommant le Proviseur du Lycée de Djibouti Chef du Service de l'Enseignement du Second degré.

n° 70-1064/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 septembre 1970

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1970

Date du numéro
25 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Joseph Cresta, censeur, 2e catégorie, 10e échelon, proviseur du Lycée de Djibouti, est nommé Chef du Service de l'Enseignement du second degré dans le Territoire Français des Afars. Le présent arrêté prendra effet le 14 septembre 1970.